

GP49L

Train partie avant

126 cm de long x 33 cm de large x 67 cm de haut

+/- 52 kg

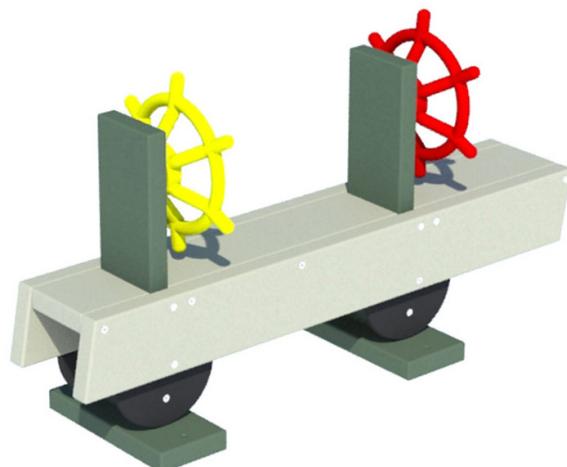
Mode d'emploi de l'article n° GP49 GP49L « Train partie avant » et GP49W « Train partie arrière » (version 2019-10-10)

La version la plus récente figure toujours sur www.govaplast.com

Cet équipement de jeu est certifié TÜV

Tranche d'âge prévue : 1 à 12 ans

Hauteur de chute maximale : <60 cm



GP49W

Train partie arrière

120 cm de long x 33 cm de large x 67 cm de haut

(2 cm de recouvrement de la partie avant)

+/- 49 kg

Montage

Le train est livré prêt à l'emploi. Il ne nécessite aucun montage, mais doit être ancré sur ~~le sol en dur~~. Les parties s'installent les unes derrières les autres sans pièce de jonction entre elles.

Matériaux

- Planches et piquets ~~massifs~~ en plastique recyclé (PE), teintés dans la masse (beige, vert, brun)
- Vis et chevilles en inox
- Volants rotatif en PP

Entretien

~~L'entretien du plastique se limite à l'essentiel, le nettoyage à l'eau tiède savonneuse au moyen d'une éponge ou d'une brosse douce. Rincez en profondeur, afin d'éliminer tout résidu de savon et de saletés. Le plastique présente un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0.29%. L'huile, la graisse et d'autres produits ne font donc que peu de taches, voire pas de taches du tout. Ce taux d'absorption d'humidité extrêmement faible, rend difficile, voire impossible, la fixation des mousses, algues, etc. permettant ainsi de les enlever aisément. Possibilité de nettoyage au Kärcher à une pression maximale de 100 bars. Il faut toutefois éviter ce traitement autant que possible. Il n'est d'ailleurs généralement pas nécessaire. Aspergez avec un jet rotatif, à une distance minimale de 30 cm du plastique.~~

Instruction de contrôle

Contrôle visuel :

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement :

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

Contrôle approfondi :

Chaque année

Attention particulière lors du contrôle du fonctionnement ou du contrôle approfondi :

- Tous les éléments ~~sont~~ bien fixés ?
- ~~Volants toujours~~ bien fixés ?
- ~~Eléments~~ déserrés, manquants, endommagés ou usés ?
- ~~Vis~~ déserrées et saillantes ?
- L'ancrage dans le sol ~~est toujours~~ en bon état ?
- Signes de vandalisme?

Utilisez les éléments originaux Govaplast pour ~~la réparation éventuelle~~, pour garantir la validité du certificat TÜV.

Installation

Le placement se fait sur un sol en dur, solide et plat. Le train ne peut pas être installé sur un sol meuble (sable, écorce, copeaux de bois), sauf si une construction portante est montée (pas incluse).



Zone de sécurité

Il est obligatoire de laisser une zone libre de tout obstacle de 150 cm autour du train. La distance minimale entre les éléments (locomotive-wagons) est de 30 cm.

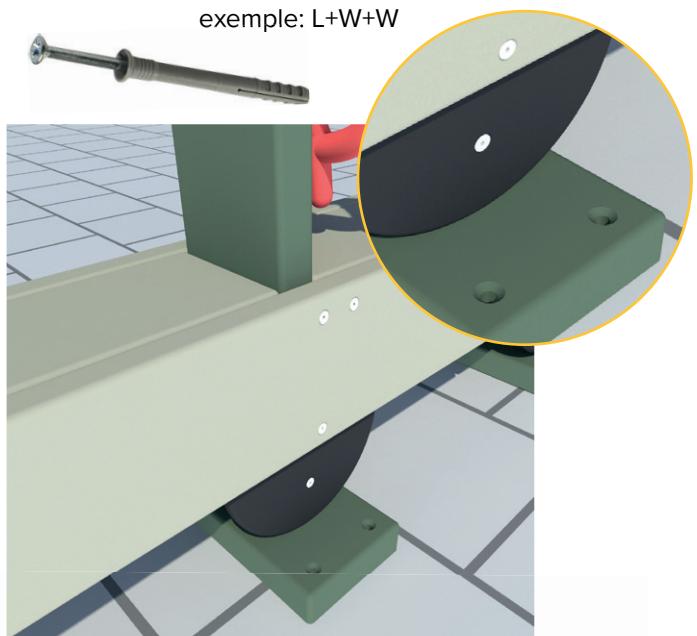
Sol amortissant facultatif

La hauteur étant inférieure à 60 cm, le train peut être installé sur une surface dure sans installation de sol amortissant.

Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut contraindre à l'installation d'un sol amortissant approprié.

24x

exemple: L+W+W



Conseil important

Utilisez une perceuse forte et insérez d'abord complètement dans le trou. Ensuite, vissez plutôt que de frapper la vis au marteau, de manière de ne pas endommager la cheville afin de pouvoir l'enlever plus facilement si nécessaire.

L+W+W+W+W= 597 cm

L+W+W+W= 479 cm

L+W+W= 361 cm

L+W= 243 cm



Remplacement gouvernails

Le mécanisme en plastique des gouvernails est sujet à l'usure si l'utilisation est intensive. L'usure du gouvernail et autres éléments en plastique, créant du jeu, implique la possibilité de devoir remplacer ces éléments usés.

Le gouvernail ne risque pas de se détacher de la platine verte en plastique parce que l'écrou borgne est consolidé (collé) sur l'axe métallique. Le remplacement du gouvernail est pourtant facile en dévissant la platine verte avec le gouvernail de la planche/piquet/jeu et en vissant un nouvel ensemble gouvernail.



TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tei. +32 (0)15 50 96 30
info@tuv-sud.be



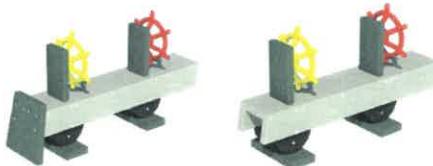
ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-19-12-224287-012-720302559-02

Par la présente, nous déclarons que l'équipement de jeu

Train partie avant
Train partie arrière

avec identification

GP49L
GP49W



délivré par

Govaerts Recycling n.v.
Kolmenstraat 1324 , 3570 Alken

répond aux exigences de sécurité:

Décret du 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeu. (F)
Arrêté Royal du 28 mars 2001 relatif à la sécurité des équipements d'aire de jeu. (B)

et est basé sur les critères d'évaluation des normes

EN 1176-1:2017 EN 1176-7:2008

Cette attestation est émise par TÜV SÜD Benelux bvba, agréé pour la France selon les dispositions du journal officiel 30.07.2010.

Lieu: Boortmeerbeek

Date: 05.12.2019

Nom: Astrid De Beukelaer
Fonction: Expert Playground Equipment
Signature:



Nom: Emmanuel Ortegat
Fonction: Expert Playground Equipment
Signature:



ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Z-F-19-12-224287-012-720302559-02

Description du produit

Train est un équipement de jeu avec volant.

Type: GP49L / GP49W

Train est disponible en 2 versions:

GP49L: Train partie avant: 126 x 33 x 67 cm

GP49W: Train partie arrière: 120 x 33 x 67 cm

Dimensions (l x l x h): variable

Applications et restrictions

Cette attestation porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen / l'essai faisant l'objet du rapport d'examen de type référence
P-B-19-01-720302559-01-01rev2

La conformité mentionnée ci-dessus est soumise au respect des règles d'implantation définies dans la notice du fabricant.

On tient à signaler aux exploitants que les contrôles et entretiens des appareils sont obligatoires, afin de maintenir les appareils en bon état.

Les références des documents du dossier numéro GP49 sont contrôlées.

Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doivent faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.

Il appartient au fabricant et/ou distributeur de s'assurer que tous les équipements de même type qu'il fabrique et/ou installe sont conformes au modèle bénéficiant de la présente attestation de conformité ou certificat de conformité.

Documents

Mode d'emploi: GP49

Dossier de construction: GP49

Marquage du produit

Chaque équipement de jeu doit être marqué avec:

- * Nom et adresse du fournisseur
- * Année de construction
- * Type
- * Mention "Conforme aux exigences de sécurité" (F)

La tranche d'âge doit être marquée sur l'appareil ou sur un panneau à proximité (F)